

Version: 2

Date de version: 16/05/2024

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

# Fiche de Données de Sécurité

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Huile essentielle de Cajeput BIO. Nom du produit

Certification: Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01.

Code produit: HECJ.

Référence du standard : HECJES. Nom botanique : Melaleuca cajuputii.

Nom INCI: MELALEUCA LEUCADENDRON CAJUPUTI LEAF OIL.

Numéro EINECS: 287-316-4.

Numéro CAS: 85480-37-1/8008-98-8.

Numéro FEMA: 2225 (oil). Numéro COE: COE276. Numéro FDA: CFR.21 §172.510.

Autres: NA.

Mode de production : Distillation à la vapeur d'eau.

Partie utilisée : Feuilles. Origine: Vietnam/Indonésie.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Ingrédient pour fragrances, arômes, cosmétiques, détergents, produits

detraitement de l'air, de biocides, produits lustrant et mélanges de cires.

Aucune donnée disponible. **Utilisations contre indiquées** 

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3

**Fournisseur** Nom: SAS GAROMA

Rue: 187 chemin de la cave

Code postal/Ville: 30580 Brouzet-lès-Alès

Pays: France

**Téléphone**: +33 (0) 4 22 84 02 00 Email: Aucune donnée disponible.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

# Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables. H226

H304 Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies



respiratoires.

H315 Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à

long terme.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Mises en garde - Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

### Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Contient

linalool, pin-2(3)-ene, 7-methyl-3-methyleneocta-1,6-diene, p-mentha-1,3-diene

# 2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

# **3** Composition/informations sur les composants

# 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques		Classification
cineole					
N°CAS	470-82-6	43.0% ≤C≤ 67.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119967772-				
ment	24-XXXX				



p-menth-1-en		T		
N°CAS	98-55-5	7.0% ≤C≤ 18.0%	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	202-680-6		H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				
Numéro	01-			
d'enregistre	2119980717-			
ment	23-XXXX			
dipentene				
N°CAS	138-86-3	C≤ 13.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	205-341-0		H315	Skin Irrit. 2
N°IDX	601-029-00-7		H317	Skin Sens. 1
Numéro	01-		H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre	2120766421-			
ment	57-XXXX			
caryophyllene		<u> </u>	<b> </b>	
N°CAS	87-44-5	C≤ 8.0%	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	201-746-1		H317	-
N°IDX			1.017	
Numéro	01-			
d'enregistre	2120745237-			
ment	53-XXXX			
p-mentha-1,4		1		
N°CAS	586-62-9	C≤ 7.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-578-0	C2 7.070	H304	
N°IDX	209-578-0		H315	-
	01		H317	
Numéro	01-		H411	
d'enregistre	2119982325-		11411	Aquatic Cironic 2
ment	32-XXXX			
p-mentha-1,4		C < 7.00/	11226	Flore Lin 2
N°CAS	99-85-4	C≤ 7.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-794-6		H304	·
N°IDX			H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-			
d'enregistre	2120780478-			
ment	40-XXXX	•		
	ethyleneocta-1,6-d			
N°CAS	123-35-3	C≤ 6.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	204-622-5		H304	Asp. Tox. 1
N°IDX			H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-		H319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2119514321-		H400	Aquatic Acute 1
ment	56-XXXX		H411	Aquatic Chronic 2
linalool		<u>,                                      </u>		
N°CAS	78-70-6	C≤ 5.0%	H317	Skin Sens. 1B
N°EC	201-134-4			
N°IDX	603-235-00-2			
Numéro	01-			
d'enregistre	2119474016-			
ment	42-XXXX			
pin-2(3)-ene				
N°CAS	80-56-8	C≤ 5.0%	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX			H304	Asp. Tox. 1
Numéro	01-		H315	Skin Irrit. 2
d'enregistre	2119519223-		H317	Skin Sens. 1B
ment	49-XXXX		H319	Eye Irrit. 2
			H400	Aquatic Acute 1
			H410	Aquatic Chronic 1
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		



pin-2(10)-ene			
N°CAS	127-91-3	C≤ 5.0%	
		CS 3.070	
N°EC	204-872-5		
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre	2119519230-		
ment	54-XXXX		
p-cymene	00.07.6	0.4.00/	
N°CAS	99-87-6	C≤ 4.0%	
N°EC	202-796-7		
N°IDX	601-094-00-1		
Numéro	01-		
d'enregistre	2119956657-		
ment	21-XXXX		
p-menth-1-en-	8-yl acetate		
N°CAS	80-26-2	1.0% ≤C≤ 3.0%	H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	201-265-7		
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre	2119980733-		
ment	29-XXXX		
humulene	-5 /0///	1	<u>l</u>
N°CAS	6753-98-6	0.5% ≤C≤ 3.0%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC		0.5/0 202 5.070	H319 Eye Irrit. 2
	229-816-7		H335 STOT SE 3 H335
N°IDX			H335 SIUI SE 3 H335
Numéro			
d'enregistre			
ment			
	methylbicyclo[3.1.		
N°CAS	2867-05-2	0.1% ≤C≤ 3.0%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	220-686-7		H317 Skin Sens. 1
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre			
ment			
Beta-selinene		<u> </u>	<u> </u>
N°CAS	17066-67-0	0.5% ≤C≤ 3.0%	
N°EC	<del>-</del>		
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre			
_			
ment	motheral 1331	10 E C On notabuda-	John John 40 9 totromothyl (3D 46D 95D)
			alpha.,.alpha.,4a,8-tetramethyl-, (2R,4aR,8aR)-
N°CAS	473-16-5	1.0% ≤C≤ 3.0%	
N°EC			
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre			
ment			
Naphthalene,	1,2,3,4,4a,5,6,8a-o	ctahydro-4a,8-dimethy	vl-2-(1-methylethenyl)-, (2R,4aR,8aR)-
N°CAS	473-13-2	0.5% ≤C≤ 3.0%	
N°EC	610-333-9		
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre			
ment			
p-menth-1-en-	4-ol	1	
h-menm-r-eu-			1
N°CAS	562-74-3	C≤ 3.0%	H302 Acute Tox. 4 ORAL



11050	200 225 5			11245	Clinting
N°EC	209-235-5			H315	
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2120748638-				
ment	40-XXXX				
		droalpha.,.alpha.,4	a-trimethyl-8-methyl	ene-, (2	R,4aR,8aS)-
N°CAS	473-15-4	1.0% ≤C≤ 3.0%			
N°EC					
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
2-((35,85)-1,2,3	3,4,5,6,7,8-octahyo	dro-3,8-dimethylazule	en-5-yl)propan-2-ol		
N°CAS	489-86-1	C≤ 3.0%			
N°EC	207-702-8				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1,3-	diene				
N°CAS	99-86-5	C≤ 3.0%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-795-1			H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX	601-095-00-7			H317	Skin Sens. 1B
Numéro	01-			H319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2120766853-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	42-XXXX				
geraniol					
N°CAS	106-24-1	C≤ 1.0%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	203-377-1				
N°IDX	603-241-00-5				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119552430-				
ment	49-XXXX				
p-mentha-1,5-					
N°CAS	99-83-2	0.1% ≤C≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	202-792-5	0.170 202 0.570		H304	Asp. Tox. 1
N°IDX	202-732-3			11304	A5p. 10A. 1
Numéro					
d'enregistre ment					
	4-methylenecycloh	evanemethanol			
N°CAS	7299-42-5	0.1% ≤C≤ 0.5%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	230-739-6	0.1/0 202 0.3/0		H319	Eye Irrit. 2
N°IDX	23U-73 <b>3-</b> U			H335	-
				11333	3101 32 3 11333
Numéro d'aprogistro					
d'enregistre					
ment 5-Azulenemet	hanol 1 2 2 22 4 5	 ,6,7-octahydroalpha	a alnha 2 9-totrame	athyl. /	35 3a5 5R)_
N°CAS	22451-73-6	0.1% ≤C≤ 0.5%	,.aipiia.,3,0-teti allit	-ciiyi-, (3	,5,545,51tj-
N°EC	22731-73-0	0.170 202 0.370			
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment	2_dimethyltricycle	4.4.0.02,7]dec-3-ene			
N°CAS	3856-25-5	4.4.0.02,7   dec-3-ene 0.05% ≤C≤ 0.5%		<b>□</b> 204	Asp Toy 1
		0.05% ≤C≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	223-364-4				
N°IDX					



Numéro					
d'enregistre					
ment					
p-mentha-1(7)	,2-diene				
N°CAS	555-10-2	0.1% ≤C≤ 0.5%		H226	Flam. Liq. 3
N°EC	209-081-9			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
[1R-(1R*,4R*,6	R*,10S*)]-4,12,12	trimethyl-9-methyle	ne-5-oxatricyclo[8.2.	0.04,6]	dodecane
N°CAS	1139-30-6	0.1% ≤C≤ 0.5%		H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	214-519-7				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
delta-cadinene					
N°CAS	483-76-1	0.1% ≤C≤ 0.5%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC				H315	Skin Irrit. 2
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
benzaldehyde					
N°CAS	100-52-7	C≤ 0.2%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-860-4				
N°IDX	605-012-00-5				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119455540-				
ment	44-XXXX				
4-methyl-β-me	thylenecyclohex-3	-ene-1-ethanol			
N°CAS	3269-90-7	0.05% ≤C≤ 0.1%			
N°EC	221-889-3				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
[1aR-(1aα,4aα,	.7α,7aβ,7bα)]-deca	ahydro-1,1,7-trimeth	yl-4-methylene-1H-c	ycloproj	p[e]azulene
N°CAS	489-39-4	C≤ 0.05%		H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-694-6				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
Cyclohexane, 1	-ethenyl-1-methy	l-2,4-bis(1-methyleth	enyl)-, (1S,2S,4R)-		
N°CAS	515-13-9	C≤ 0.05%			
N°EC	610-676-4				
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment				<u> </u>	
camphene					
N°CAS	79-92-5	C≤ 0.05%		H228	Flam. Sol. 1
N°EC	201-234-8			H304	Asp. Tox. 1
N°IDX				H319	Eye Irrit. 2
Numéro	01-			H400	Aquatic Acute 1
d'enregistre	2119446293-			H410	Aquatic Chronic 1
		•			





ment	40-XXXX			
(E)-3,7-dim	ethylocta-1,3,6-trien	e		
N°CAS	3779-61-1	C≤ 0.05%	H226 Flam. Liq. 3	
N°EC	223-241-5		H315 Skin Irrit. 2	
N°IDX			H319 Eye Irrit. 2	
Numéro				
d'enregistre	e			
ment				

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

# Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# 4 Premiers secours

# 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

### Après contact avec la peau :

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

### Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).



Sable.

# Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

# 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

# Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

# 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

# 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 7 Manipulation et stockage

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.



Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

## Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

### Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

# 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition professionnelle :

Substance Valeur Unité Type

Aucune donnée disponible.

### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

### Remarque:

Pas de données disponibles

# 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.



### Matériau approprié:

NBR (caoutchouc nitrile).

### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

#### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

### Protection du corps :

### Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

# Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

# **Appareil de protection respiratoire** : Porter une protection respiratoire.

### Remarque:

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique** : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune Clair

**Odeur** : Montante, Fraiche, Note De Cinéole Et Aromatique

Pas de données disponibles
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : >= 48°C

Inflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Pas de données disponibles



Densité relative : 0,90

Solubilité(s) : Insoluble Dans L'eau ; Soluble Sans Les Corps Gras Et Dans L'alcool

Non applicable

Coefficient de partage n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

(valeur log)

: Pas de données disponibles

Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité dynamique : Non applicable

Viscosité cinématique: Pas de données disponiblesPropriétés comburantes: Pas de données disponiblesSolubilité dans d'autres solvants: Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

## 9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

# 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité orale aiguë:

**Substances:** 

Pas de données disponibles

# Toxicité aiguë par voie cutanée :

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### Toxicité aiguë par inhalation :

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### **Corrosion/irritation cutanée:**

Le produit n'est pas classé.



### **Substances:**

Pas de données disponibles

# Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

### **Cancérogenicité:**

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

### **Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

# Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

# <u>Informations complémentaires</u>:

Pas de données disponibles

# 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### **Substances:**

Pas de données disponibles



### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

# Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

# Élimination des produits/emballages :

### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

### **Options de traitement des déchets :**

### Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

# Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

#### Remarque:

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

# Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU:	1197	1197	1197	1197
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	,	EXTRAITS LIQUIDES POUR AROMATISER	·	,
14.3	Classe(s) de danger pour le transport:				
	Classe ou division:	3	3	3	3



	Étiquette (s) de danger :	•	***	***	
14.4	Groupe d'emballage :	III	III	III	Ш

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles

# Informations complémentaires

# Transport terrestre (ADR/RID) :

Quantité limitée (LQ) :

51

**Tunnel restriction code:** 

D/E.

Catégorie de transport :

3

Transport fluvial (ADN):

Quantité limitée (LQ) :

5 L.

**Transport maritime (IMDG):** 

Quantité limitée (LQ) :

5 L

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR):

Quantité limitée (LQ) :

5 L

# 15 Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 16 Autres informations

### **Indication des changements**

Sections 1 : Ajout d'informations complémentaires.

Section 3 : Mise à jour des fourchettes de concentration.

Section 14: Mise à jour du numéro UN.

# Légende des abréviations et acronymes



N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

# Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

# Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Flam. Sol. 1	Matière solide inflammable.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

# Informations complémentaires

Date de création : 29/06/2021 Date de version : 16/05/2024 Date d'impression : 16/05/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.